

RAPPORT N°5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 33 et suivant de la loi NOTRe du 7 août 2015

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant une erreur d'affichage dans la répartition des postes piscine,

Considérant les besoins en entretien au service « bâtiment » pour assurer la continuité de service,

Considérant la réorganisation du service ALSH,

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

MODIFICATION DE POSTES

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Modification proposée	Modification proposée	Augmentation de la masse salariale annuelle
MNS	Éducateur des APS	Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques	Adjoint technique territorial	Néant il s'agit d'une erreur d'affichage de répartition

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Ancienne durée hebdomadaire de service	Nouvelle durée hebdomadaire de service	Modification de la masse salariale annuelle
Agent de service polyvalent en milieu rural	Adjoints techniques territoriaux	21h	35h	8 500€

CREATION DE POSTE

Pôle	Service	Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle
Enfance jeunesse	ALSH	Animateur en contrat d'apprentissage	Adjoints techniques d'animation	35h	19 200€ maximum + 50% frais pédagogique

					+ 1 125€ NBI maître apprentissage
--	--	--	--	--	-----------------------------------

AVANCEMENTS DE GRADE AU 01/01/2019

Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	Grade actuel	Grade proposé	Nombre de postes	Motif
Adjoints techniques territoriaux	35H	Adjoints techniques	Adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe	1	Poste avancement à l'ancienneté
Bibliothécaire	35H	Bibliothécaire	Bibliothécaire principale	1	Réussite examen professionnel

Coût prévisionnel annuel des avancements de grade : 1 515€

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé d'approuver :

- Les modifications de postes ci-dessus présentés
- Les augmentations du temps de travail ci-dessus présentées
- Les créations de postes ci-dessus présentées
- Les avancements de grade ci-dessus présentés
- La modification du tableau des emplois intégrant ces modifications
- L'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.